

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 50
» 2 ^e page	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La note française proposée au projet de M. Kellog une heureuse correction. Elle veut proscrire la « guerre d'agression ». Ce n'est pas une restriction, car il est évident que si personne n'attaque, personne n'aura à se défendre. Souhaitons que les Etats-Unis acceptent, s'associant ainsi, même indirectement, à la politique de la Société des Nations.

Le Ministre des Affaires Etrangères a communiqué à la presse le texte de la réponse qu'il a faite à la réponse qu'il avait reçue de M. Kellog, Secrétaire d'Etat du gouvernement américain.

Dans une affaire d'un si haut intérêt et d'une importance si générale ce n'est pas un succès personnel que poursuit M. Briand. Tandis que cette controverse se déroule devant le monde attentif, il ne pense qu'à répondre aux vœux ardents des peuples et c'est en vue du succès final, mais non pas pour jouer au plus fin avec M. Kellog qu'il a pris au mot, tout simplement.

Le gouvernement français, voulant élever contre la guerre une digue de toutes les forces morales avait soumis un projet de traité entre la France et les Etats-Unis. Ceux-ci proposent subitement de l'étendre à toutes les nations du monde.

Sur l'heure et sans délai, M. Briand répond : Accepte. Signons immédiatement cet accord et nous le présenterons ensuite aux autres gouvernements que nous prions de mettre leurs signatures aux côtés des nôtres.

La négociation est aussi promptement conduite. Ainsi placé en face de son propre projet et mis en demeure d'adopter la proposition qu'il a lui-même faite, nous verrons ce que répondra M. Kellog. D'aucuns prétendent qu'il ne reconnaîtra pas son enfant tel qu'il lui est représenté par M. Briand.

Voici ce que disait, en particulier, la réponse du gouvernement français : « Je suis autorisé à vous faire connaître que le gouvernement de la République est disposé à se joindre au gouvernement des Etats-Unis pour proposer à l'agrément de toutes les nations un acte, dès à présent signé par la France et les Etats-Unis, et aux termes duquel les Hautes Parties Contractantes s'interdiraient toute guerre d'agression et déclareraient que, pour le règlement des conflits, de quelque nature qu'ils soient, qui viendraient à s'élever entre elles, elles emploieraient tous les moyens pacifiques. Les Hautes Parties Contractantes s'engageraient à porter cet acte à la connaissance de tous les Etats et à les inviter à y accéder. »

Quel est donc le trait qui dans ce texte définit le visage cheri de l'enfant conçu par M. Kellog ? Voici : « Les Etats-Unis proposaient d'interdire « la guerre comme instrument de politique nationale ». La guerre... tout simplement et sans distinction. M. Briand, lui, stipule que les Etats signataires s'interdisent toute guerre d'agression... »

Pourquoi, dira-t-on, cette restriction ? La formule de M. Kellog, plus générale, ne répondait-elle pas mieux à toutes les éventualités ?

Méfiez-vous des apparences ! Et voyez les réalités !... Supposons par exemple qu'un pays, passant outre à la défense, envahisse un de ses voisins. Il est mis « hors la loi » et frappé des sanctions économiques, financières et militaires !

Très bien ! C'est ce qu'il faut ! — Oui. Mais le pays envahi s'arme pour repousser l'invasisseur. Il se sert donc de « la guerre » comme « instrument de politique nationale ». Il tombe donc sous le coup du traité. Devra-t-on le mettre à son tour « hors la loi » et le frapper des mêmes sanctions ? Est-ce admissible ? Et, sinon, ne vaut-il pas la peine de préciser ? C'est ce qu'a fait M. Briand.

Où peut-on voir dans la formule française une restriction quelconque à la condamnation de la guerre ?

N'est-il pas évident que si personne n'attaque, personne n'aura à se défendre ? Le combat ne commencera pas faute de combattants. Et ne dites pas que M. Briand attache de l'importance à des changements de mots. Car lorsqu'on fait une loi, il faut bien prévoir le cas où elle sera violée, définir quel sera le violateur et faire la différence entre celui qu'elle doit frapper et celui qu'elle doit défendre.

La note française reste dans l'esprit de Genève. Elle est le prolongement logique de la jurisprudence admise désormais par la Société des Nations. Celle-ci veut que dans le règlement des conflits internationaux on n'emploie que des moyens pacifiques, mais elle distingue entre ceux qui respectent la loi et ceux qui l'enfreignent.

— Mais quoi ? Comment les distinguer ? Sera-ce toujours possible ? Vous savez bien qu'on discute interminablement pour savoir quel a été l'agresseur.

— Non. Plus maintenant ! La France a depuis plusieurs années proposé à Genève une formule qui ne laisse pas de prise à la contestation. Elle est simple, claire et sûre. L'agresseur sera celui qui se refusera à se soumettre à l'arbitrage.

Telle est la portée de la réponse française à une proposition du gouvernement américain qui intéresse le monde entier. Encore une fois ce n'est pas un succès diplomatique que la France recherche et son but n'est que d'apporter un élément nouveau à la politique de paix.

Laissons sourire les sceptiques et les railleurs pour qui ces discussions ne sont que des amusements et des jeux de diplomates ! Même s'il en était ainsi cela coûterait moins d'argent, moins de sang et moins de misères que de jouer au soldat. Mais il faut être réfractaire à l'évidence même des faits pour n'attacher aucune importance à des événements qui peuvent associer — même indirectement — un pays tel que les Etats-Unis à l'action de la Société des Nations et à la politique d'organisation légale de la paix.

Emile LAPORTE.

PETITS MOTS D'ECRITS

SIGNE DES TEMPS

On a vu que deux garçons épieters, perversement facétieux, s'étaient divertis à mélanger de 300 grammes de poivre le contenu d'une bouteille de vin à l'ivrer. Un ouvrier cimentier, ayant acheté et bu cette bouteille, s'est gravement brûlé à l'intérieur et a dû être admis à l'hôpital Beaujon.

Cette lamentable réalité me rappelle irrésistiblement une joyeuse fantaisie que se racontait jadis. Un brave travailleur, un matin, avant de se rendre à son chantier, entre chez son bistro habituel et se fait servir son petit marc quotidien, celui qui « tue le ver ». Le bistro se sert d'un trait, paye et s'en va. Il est à peine sorti que le bistro, regardant le titre qu'il vient de déboucher pour son client, pâlit sous le rouge-brique de son teint et lâche un juron de stupeur et d'effroi. Ce n'est pas du marc qu'il a versé, c'est de l'acide sulfurique ! Le voilà dans de beaux draps ! Le malheureux qui a ingurgité cela doit être mort à l'heure qu'il est, et il ne sera pas mort sans avoir parlé.

Point ! Le soir, après sa journée finie, le brave travailleur reparait, frais comme l'œil, et réclame un petit marc : « celui qui passe la fatigue ».

Cette fois, le bistro, soulagé, et à peine remis d'une alarme aussi chaude, prend bien garde et lui donne du vrai marc, et du meilleur, du vieux, par reconnaissance !

— Hein ? il est fameux, celui-là ?

Le brave travailleur a bu. Il fait sa tippée et répond :

— Il n'est pas mauvais ! mais il ne vaut pas celui de ce matin !

— Savez-vous ce que je conclus de ces deux histoires conjuguées, l'une, vénae et l'autre, inventée ? D'accord, d'ailleurs, avec les statistiques. C'est que l'alcoolisme a beaucoup diminué en France. L'idée ne viendrait plus à aucun humoriste de mettre en scène un bonhomme qui goster tellement bliné que le bistro lui semble du petit lait. Le temps n'est plus aux « dalles en pente » et « pavées ». Le « potiro » n'est plus légion, et l'Assommoir est périmé.

Il est vrai que nous n'avons pas de loi de prohibition. (De l'Avenir).

Louis MARSOLLEAU.

Informations

La Caisse d'amortissement

La Caisse autonome d'amortissement de la dette publique qui entre dans sa deuxième année d'exercice budgétaire a franchi de sérieux obstacles que l'année 1927 accumulait contre elle.

Elle a abaissé le plafond de la dette flottante de 10 milliards, réduit le taux de l'intérêt des bons à court terme, et commencé le remboursement de la dette.

France et Etats-Unis

Le département d'Etat américain a fait connaître à M. Gaudet, ambassadeur de France aux Etats-Unis, que la réponse française aux suggestions américaines concernant la conclusion d'un pacte mettant la guerre « hors la loi » n'est pas jugée satisfaisante par le gouvernement américain.

Il semble maintenant certain que les deux gouvernements inséreront dans le traité d'arbitrage un préambule déclarant que leur politique sera d'éviter l'emploi de la force ; le règlement de leurs différends par l'arbitrage deviendrait alors obligatoire, sauf lorsque des puissances ou la doctrine de Monroe seraient en jeu.

Relations franco-suisse

Le chef du département de l'Economie publique a informé le Conseil fédéral de l'état des négociations commerciales franco-suisse qui viennent d'être reprises à Paris. L'issue de ces négociations paraît encore incertaine, toutes les difficultés n'ayant pu encore être surmontées.

Le pape et les soviets

A propos de la « condamnation » de Pie XI, le pape a été condamné par le journal communiste « L'Unité ». Le pape a répondu par un communiqué, sous pli recommandé.

« La sentence porte les signatures du synode orthodoxe et des chefs bolcheviks Rykoff, Staline, etc. Le pape est condamné pour avoir, avec de l'argent, favorisé le mouvement antibolchevik. »

Pie XI a fait voir la sentence à tous les cardinaux et l'a fait déposer dans les archives du Vatican comme un document historique.

Secours aux mineurs anglais

Les syndicats ouvriers de Moscou annoncent que l'organisation britannique des mineurs a sollicité un prêt de 50.000 livres sterling, franc d'intérêt, afin de payer les dettes encourues pendant la grève. Les syndicats de Moscou, ajoutent, ont immédiatement consenti au transfert de cette somme, en exprimant leur plaisir de pouvoir consentir un tel service.

En Grèce

Dans une interview publiée par le journal royaliste « Elliniki », l'ex-roi Georges de Grèce a exprimé le désir de remonter sur le trône.

« Mon peuple, a-t-il déclaré, demeure monarchiste et c'est par sa volonté que ma couronne me sera rendue. Mon pays ne peut retrouver la stabilité politique que de cette façon. »

Les agissements hongrois

Le Berliner Tageblatt reproduit une information de Bucarest se référant à l'affaire récente des armes de contrebande.

« Les Etats de la Petite-Entente auraient l'intention d'adresser à la Société des Nations une protestation collective contre la Hongrie. Ils réclameraient par cette note le rétablissement du contrôle militaire en Hongrie, qui, au mépris des stipulations du traité de paix, poursuit inlassablement le développement de ses armements. »

Enfants russes errants

Le nombre des enfants errants augmente considérablement à Moscou, malgré toutes les mesures prises pour les empêcher d'arriver dans cette ville. On tre qu'on ne sait où loger ces enfants, ils causent quantité de déprédations. Pendant le mois de décembre dernier, on a constaté dans différents quartiers que plus de vingt mille carreaux avaient été brisés par eux.

Au Maroc

La neige tombe avec abondance en montagne et la misère est grande chez les dissidents qui, à la suite des derniers événements de Beni-Mellal, ne peuvent plus se risquer sur les marchés de la zone française où ils s'approvisionnaient habituellement. Un profond mécontentement se fait jour dans ces tribus contre la poignée de bandits qui rançonnent MM. Steeg et Mailet, et qui est cause de la misère actuelle qui règne dans la montagne.

Nos avions bombardent sans répit les groupements qui s'aventurent en plaine.

En Chine

Le général en chef des armées nationalistes, Tchang-Kai-Shek vient d'arriver pour assister à une réunion plénière. Les généraux sudistes sont seulement unis contre le communisme ; à part cela, leur division subsiste et profite à Tchang-Tso-Lin.

La situation est calme au Chang Si. Mais le blocus pèse lourdement sur la population.

EN PEU DE MOTS...

— Le roi d'Afghanistan est arrivé à Rome où il a été reçu par le roi.

— Consolidant entièrement sa dette envers la Suisse, la Roumanie vient de verser la somme de 2.975.000 francs suisses.

— Le Gouvernement français a fait parvenir 500 marks à l'équipage du navire allemand « Ramsès », qui secourait un avion français.

— Un jeune homme de 17 ans, Floyd Heyvel, a été électrocuté à la prison de Columbus (Ohio), pour le meurtre d'une femme et d'un enfant.

— Six Skieurs qui se trouvaient dans la région de Zurich-See, ont été ensevelis par une avalanche.

— Leningrad compte 28 centénaires, 3.200 octogénaires et nonagénaires.

— Un aviateur russe, le capitaine Victor Debosky, assure avoir résolu le problème du vol humain, c'est-à-dire du vol effectué exclusivement grâce à la force musculaire de l'homme, sans le secours d'aucun moteur. Ce serait la réalisation du rêve d'Icarus !

NOS ÉCHOS

Les mots de Maury.

Maury, député au Congrès aux Etats généraux de 1789, s'était fait une réputation d'homme d'esprit plus encore que d'honneur. On a souvent cité sa question : « Y verrez-vous plus clair ? » aux forcés qui voulaient l'acrocrocher à la lanterne, mais une de ses répliques les plus piquantes fut adressée à Mirabeau.

« Je vous tiens, s'était écrié celui-ci ; je vous tiens, Monsieur l'Abbé ; je vais vous enfermer dans un cercle vicieux ! »

« Vous voulez donc m'embrasser, Monsieur de Mirabeau ? » lui demandait-il.

A Regnaud de Saint-Jean-d'Angely qui eut l'imprudence de lui dire : « Vous croyez donc valoir beaucoup ? » l'abbé répondit, regardant son adversaire dans les yeux : « Très peu quand je me considère ; beaucoup quand je me compare. »

La bonne définition.

C'est un mot charmant qui, cette fois, a bien été prononcé par Tristan Bernard.

Au thé offert à l'ambassade en l'honneur du poète allemand Heinrich Mann, l'auteur de *Triplepatte* prononça une allocution pleine de bonhomie.

Vantant la connaissance parfaite de notre langue et l'excellente prononciation du grand écrivain, Tristan Bernard déclara :

« Il y a tant de gens qui croient parler français parce qu'ils ne connaissent pas d'autres langues... »

Une bonne histoire.

Il n'y a pas que dans les salons où l'on pûse des histoires. Nos paysans ne le font pas en esprit aux gens du monde.

L'autre jour, au marché, l'un d'eux offrait des porcellets, de petits pores blancs et roses à émonvoir d'encre une âme sentimentale. Mais les acheteurs sont dépourvus de sentiment. Devant les gracieuses bêtes, l'un d'eux faisait la moue.

— Celui-ci est bien maigre, disait-il, et celui-là sécat. Ce troisième a un drôle de regard ; et cet autre traîne de la patte. Qu'est-ce qui m'a l'air de cochons comme ça.

Le vendeur avait commencé par discuter ; puis s'impatientant, il cria à sa femme :

— Va me chercher la truite.

Celle-ci arriva en grognant. Du geste, le vendeur s'adressant à l'autre :

— Tenez, voici la mère. Faites mteux, si vous pouvez !

Le mot qui désarme.

C'est un ménage bien curieux. Lui toujours grognon ; elle, toujours souriante. A toutes ses mauvaises humeurs, elle oppose un front serein, un calme imperturbable et des réparties si inattendues qu'elle le désarme à tous coups. Ce soir-là, encore :

— Comment, fait-il, à peine rentré, le dîner n'est pas prêt ? c'est intolérable ! j'en ai assez. Je vais dîner au restaurant !

Elle, bien loin de se fâcher à son tour, supplie gentiment :

— Cinq minutes, mon chéri, donnez-moi seulement cinq minutes !

SOUVENIRS ET IMPRESSIONS

Quelques Anecdotes sur Léon Bloy

Sur cet écrivain périgordien si particulier et si original ; sur ce personnage si truculent — dont on a commémoré récemment le dixième anniversaire de sa mort — nous confère Léon Trech rapporte dans le Progrès Civique quelques savoureuses anecdotes.

— Gustave Guiches s'amusa un jour, chez Charles Buet, à lui jeter des noms au vol, l'un après l'autre. Aussitôt il renvoyait la balle :

Ernest Renan ? demandait Guiches.

— Le dubitateur volubile, répondait Bloy.

— Louis Veillot des Odeurs de Paris ?

— L'enrhumé du cerveau.

— Zola ?

— Un porc.

— Flaubert ?

— Le bourgeois enragé.

— Maupassant ?

— Un souteneur normand.

Bloy, au reste, continua ce petit jeu dans son *Médiant Ingrat* où, à la date du 3 juillet 1894, nous lisons :

« Ernest Renan, Platon embêté devant une porte où il est écrit : « Il y a quelque un » ; Taine, un entrepreneur de maçonnerie écrasé par sa bâtisse ; Balzac, un œil immense, rien qu'un œil ; Stendhal, têtes de mort ailées ; »

« voletant au-dessus d'un cœur de coq... »

« Verlain, un ange qui se noie dans la boue, portait d'église et devanture de « mastroquet, etc... »

C'est le même jour, et chez le même Buet, que Bloy dit à Guiches :

— Tout homme qui possède cinq francs me doit deux francs cinquante.

Il en était parfaitement convaincu. Il avait d'ailleurs, sur ce sujet, un extraordinaire pouvoir grossissant ; et à ce propos, Alfred Vallette, son éditeur du *Mercure de France* conte des anecdotes bien divertissantes. Il ne fallait rien lui promettre, ni même faire la moindre allusion qui pût ressembler à une promesse.

Un jour, ayant besoin de péçunes, il se présente à Léon Deschamps, directeur de *La Plume*, et lui dit de sa voix la plus caerveuse et la plus péremptoire :

— J'ai besoin de cent francs.

— Moi aussi, riposte Deschamps.

— Ah ! fait Bloy, en roulant des yeux étincelants et déçus...

Alors...

— Ecoutez, fit Léon Deschamps, il y a peut-être moyen de s'entendre. Je vais vous faire cent francs...

— Vous êtes donc un faux monnayeur ? demanda Bloy.

— Non... il suffit d'un papier timbré...

Tenez...

Léon Deschamps atteignit un papier long, où l'on apercevait un timbre pâle et fit un effet de cent francs.

— Voilà, dit-il. Avec ça, vous irez chez M... et il vous l'escomptera.

Bloy, qui avait contemplé l'opération avec émerveillement, garni sa mémoire des paroles ultimes du directeur de *La Plume* :

« S'il vous arrivait d'être gêné... il y aurait parfois moyen de faire comme aujourd'hui. »

Ces paroles s'épanouirent dans un tympan hyperbolique, et pullulèrent prodigieusement quand Bloy eut escompté le billet.

Aussi, six ou sept semaines plus tard, reparut-il chez Léon Deschamps, avec une assurance ingénue :

— J'ai besoin de dix mille francs, proféra-t-il.

— Et que voulez-vous que j'y fasse ! répliqua Léon Deschamps.

Bloy l'enveloppe d'un regard indigné :

— Comment, puisque vous pouvez faire de l'argent avec du papier.

— Cinq minutes... et le dîner sera prêt ?

Alors dans son plus câlin sourire :

— Non, mais j'aurais mis mon chapeau, et je pourrais vous accompagner au restaurant.

Conduisez lentement.

Certaines petites villes, où n'abondent pas les curiosités locales, sont humiliées de voir les automobiles les traverser sans jamais s'arrêter, sauf en cas de pannes. Quelques-unes font de touchants efforts, mais en vain.

Aux Etats-Unis, certaines petites villes sans attrait ont imaginé de poser, à l'entrée de la ville, de grands écriteaux

— Eh ! objecta Deschamps, je peux faire à la rigueur cent francs... à l'extrême rigueur deux cents... Mon crédit ne va pas plus loin...

L'indignation de Bloy se transforma en fureur ; il hurla :

— Vous êtes un imposteur... une fripouille excrementielle, un putois immonde... et je vous maudis !

Il ne voulait jamais admettre que Léon Deschamps, ayant promis, pouvait refuser la « fabrication » des dix mille francs...

Dans le même ordre d'idées, l'admirable anecdote Rothschild. Il arrivait parfois à Bloy de dire, mystérieux et furibond.

Figurez-vous que cette crapule de Rothschild a trouvé moyen de me voler cinq cents francs !

« Ce qui ne manquait pas d'étonner un peu même les plus déterminés adversaires du grand banquier juif. Voici ce qui c'était passé. Bloy avait réussi à s'introduire chez Alphonse de Rothschild ; il lui avait demandé 2.000 francs et exposé un de ces énormes projets qui roulent inlassablement dans sa tête, un projet par exemple de « salut par les Juifs ». Le banquier, ahuri, et peut-être intimidé par les allures de l'écrivain, s'était contenté de lui répondre :

— Bon ? revenez demain ; il y aura une réponse. »

par des valisés à qui une consigne précise avait été passée, recevait une enveloppe évidemment pleine de billets. Aussitôt dans la rue, il avait décaché l'enveloppe, compté les billets ; il y en avait quinze. Et de rugir :

— Le bandit ! il m'a volé cinq cents francs !

Un inconnu lui ayant envoyé sa carte avec un mot portant ce « venant par hasard de lire *La Femme pauvre*, il tenait à dire au grand écrivain toute son admiration », Léon Bloy, à ce malheureux inconnu, écrivit sur le champ le billet suivant :

« Léon Bloy, ayant été plusieurs fois « déçu par de faibles gredins ou d'épouvantables imbéciles qui prétendaient l'admirer, invite M. X..., dont il vient de recevoir la carte, à vouloir bien se faire connaître plus amplement, mais par écrit. M. X... dit que les livres de « Léon Bloy lui sont tombés sous les yeux « par hasard ». Le mot *hasard* n'existe pas dans le dictionnaire de « cet écrivain peu endurant, qui voudrait savoir si on a eu des intentions « offensantes. — Léon Bloy. »

Ses victimes au reste ne manquaient pas une occasion de lui rendre trait pour trait. Et le vénérable curé de Bourg-la-Reine lui-même, qui était en possession de cet encombrant paroissien, ne se faisait point scrupule de conter, quelques semaines après la mort de Bloy :

— Oui, c'était un saint homme. Il venait tous les matins communier avec toute sa famille à la messe de six heures et demie. A sept heures, il était chez le bistro, toujours accompagné de sa famille, en train de boire le vin blanc pour attendre l'heure de l'Angelus.

Anecdote qu'on peut faire suivre de celle-ci, encore que les fidèles de l'écrivain en aient constaté l'authenticité ; et elle est, en effet, assez déplaisante : Bloy assista à un dîner privé au cours duquel il avait longuement, brillamment débité ses paradoxes. Vint le dessert. On lui passa des petits fours, miettes, qu'il regarda de travers et repoussa en disant :

— Pas de dessert, n'est-ce pas, messieurs ? Nous pouvons l'offrir au bon Dieu

Chronique du Lot

La Dette Russe

COMMENT ELLE PEUT être réglée

C'est ce que M. de Monzie expose dans une Conférence faite au Congrès des Conseillers du Commerce Extérieur.

Le Congrès des Conseillers du Commerce Extérieur se tenait dimanche à Nice, M. de Monzie avait été prié d'y prendre la parole. Il a expliqué pourquoi il a travaillé au rapprochement franco-russe et il en est venu à parler de la dette des Soviets. Voici un extrait résumé de sa Conférence transmise par les Agences :

« Les Soviets nous disent : « Donnez-nous des crédits et nous payerons. » Nous répondons : « Payez-nous. Nous ne vous donnerons pas de crédits pour payer, mais nous acceptons la corrélation entre la discussion des dettes et la discussion d'une formule de crédits. »

« Les dettes, comment les évaluer ? Par le montant des sommes que nécessitait avant la guerre le service de la dette, soit 400 millions de francs-or à réduire de 25 p. 100 pour la part de territoire russe que les traités ont fait perdre à l'U. R. S. S., donc 300 millions ; 60 millions de francs-or c'est le cinquième, si l'on fait compte de la dévalorisation du franc ; c'est le montant exact, si l'on fait compte en francs-papier, qui correspond au débit de la portion d'ancienne Russie qui constitue à l'heure actuelle le domaine des Soviets. Mais est-il possible à la nouvelle Russie de couvrir cette offre par des disponibilités de devises ?

« En 1913, la marge de la balance commerciale laissait aux mains de la Russie 20 millions de dollars. La Russie tsariste vendait à la France pour 50 millions de dollars ; elle lui achetait pour 30 millions de dollars ; les 20 millions gagnés par elle formaient un quart du service de la dette.

« A l'heure actuelle, d'après les chiffres de 1926, l'U. R. S. S. vend à la France pour 20 millions de dollars et lui en achète pour 9 millions. Favoriser les transactions avec l'U. R. S. S. c'est augmenter ses facultés de paiement et c'est ici que se dresse le problème du pétrole russe.

« L'U. R. S. S. peut nous fournir un sixième de sa production et un sixième de notre consommation, mais ces mêmes quantités et ces mêmes fournitures peuvent être utilisées pour couvrir à due concurrence, en la forme de marchés de fournitures à l'Etat français, les crédits que demande l'U. R. S. S. »

Un accord avec l'Allemagne
M. de Monzie a donné ensuite des renseignements inédits sur le développement des conversations relatives au crédit et demandé comment ces crédits seront couverts précisément par les marchés de fournitures à l'Etat, dont les pétroles formeraient l'essentiel.

Pour que ce jeu de crédit soit efficace, un accord franco-allemand est nécessaire, accord entre les industriels allemands qui ont pratiqué l'exportation sur l'U. R. S. S. et les industriels français qui désiraient la pratiquer de ce côté.

L'accord est singulièrement avancé, grâce à M. Clément, qui s'est entremis pour faciliter les conversations qui se sont prolongées au cours du dernier séjour que M. de Monzie a fait à Berlin.

Il faut que les livraisons française et allemande sur la Russie soient pratiquées : 1. Aux mêmes prix ; 2. Aux mêmes conditions de marché, c'est-à-dire avec les mêmes clauses-type de recours à l'arbitrage ; 3. Avec les mêmes garanties d'assurance-crédit par le moyen d'une coopérative ou d'une mutuelle d'assurance-crédit franco-allemand à rechercher.

Quant au concours de l'Etat pour ce qui est du risque politique, il sera d'autant plus facilement obtenu que le Parlement français aura devant lui le front unique de nos deux industries. Enfin, il n'y a pas de possibilité d'engager une politique avec l'U. R. S. S. si chacune de nos exigences légitimes est contredite par des facilités que pourrait offrir une concurrence allemande.

L'opérateur termine en indiquant que tout ceci est subordonné en fin de compte à la passation d'un pacte de véritable et effective non ingérence.

« Je garde, dit-il, l'entière conviction qu'il sera possible de mener à bien, au travers des contradictions et des incompréhensions, la plus difficile des négociations avec le plus difficile des peuples. »

Les explications de M. de Monzie ont été suivies avec un intérêt passionné par l'auditoire qui a vigoureusement applaudi l'orateur.

Commissariat de police

Notre compatriote M. Mégès, Commissaire de police de classe exceptionnelle à St-Chamond, est présenté pour la hors-classe, 3^e échelon. Nos félicitations à M. Mégès.

Perception

M. Marceac est nommé percepteur de Catus, en remplacement de M. Roche, admis à la retraite.

Gendarmerie

M. Manry, gendarme de la brigade de Lalbenque, est admis à la retraite.

LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY LA PREMIERE SAISON

A peine constituée, cette Société n'a pas attendu pour agir d'être complètement organisée. Dimanche prochain aura lieu la première manifestation de son activité, qui ne sera pas la moins brillante.

M. de Monzie, qui a tout de suite approuvé les initiatives de la Société, a bien voulu faire lui-même la Conférence Inaugurale de la série 1927-1928. Elle se tiendra au Théâtre Municipal de Cahors, le dimanche 15 janvier, à 17 heures (5 heures du soir). L'éminent orateur y parlera sur « Les Lettres et la Politique ».

Il n'était pas facile de donner à ce début une suite digne de lui. Les organisateurs croient pourtant y avoir réussi. Bien que pris de court par le retard de la saison, ils ont pu arrêter le programme suivant.

Le 28 janvier, Madame Dussane, sociétaire de la Comédie-Française, parlera des « Médecins dans la Littérature depuis Molière jusqu'à Knock ». Cette Conférence sera agrémentée par la « lecture de scènes ».

Le 19 février, on entendra M. André Lamandé, l'écrivain de grand talent, auteur de « Les Lions en Croix », de « Ton Pays sera le Mien », de « Les Enfants du Siècle » et, enfin, de ce récent ouvrage « La vie gaillarde du sage Montaigne » qui obtient en ce moment un si vif et si légitime succès. M. André Lamandé parlera de « Montaigne et l'Esprit Gascon ».

Enfin, le 9 mars, conférence de M. Edouard Helsey sur « Les Vagabonds du Journalisme ». Personne n'étant mieux qualifié pour traiter ce sujet que le très remarquable collaborateur du Journal, auteur de reportages célèbres et entre tous de cette fameuse enquête en Alsace qui aboutit au procès retentissant de l'abbé Haegy.

Le Comité Provisoire a conscience d'avoir ainsi composé un programme à la fois varié et de belle tenue qui donnera satisfaction aux membres de la Société et au public lotois.

Avis aux adhérents

Le Comité Provisoire fait appel à toutes les personnes qui jugent intéressant la tâche qu'il s'est donnée. Il informe celles qui ont déjà demandé de leur inscription et qui n'ont pas encore reçu leur carte qu'elles pourront retirer des places à demi-tarif (jusqu'à concurrence de trois par adhésion) en donnant leur nom à la Conciergerie du Théâtre. Les cartes seront envoyées à domicile aussitôt que possible.

Le Comité Provisoire.

Légion d'honneur

Nous apprenons avec le plus grand plaisir la nomination de notre distingué compatriote, M. Eugène Paumès, receveur de l'enregistrement à Ondres (Landes), au grade de Chevalier de la Légion d'honneur.

Voici la citation dont il a été l'objet :
« Lieutenant au 14^e régiment de « tirailleurs sénégalais, 12 ans de « services, 5 campagnes, a été blessé « et cité ; titres exceptionnels ; très « beaux services de guerre. »

Au jeune légionnaire et à sa famille, nous adressons nos meilleures félicitations.

La Grappe du Quercy

Le Conseil de la Grappe du Quercy rappelle à ses sociétaires et à leurs invités que c'est le dimanche 15 janvier qu'aura lieu dans la salle du Palais des Fêtes, 199, rue St-Martin, sa matinée dansante, suivie de concert (et quel concert !) dont voici le programme :

Mlle Couderc, de la Gaité lyrique, M. Augé, de l'Opéra, M. Clouet, de l'Olympia, M. Pierre Mirini, le petit violoniste prodige.

Les sociétaires ne pouvant, pour un motif quelconque assister à notre Concert pourront néanmoins l'entendre s'ils sont possesseurs d'un poste de T. S. F., car il sera radiodiffusé par l'Ecole supérieure des P. T. T.

Grappistes.

N'oubliez pas que c'est le samedi, 11 février, que la Grappe du Quercy donnera son banquet annuel, sous la présidence de M. Malvy, président de la Commission des Finances, assisté de Messieurs les parlementaires du Lot dans la jolie salle du restaurant Gillet (Porte Maillot). Le prix de la carte du banquet et bal est de 33 fr. 50 ; de la carte de bal, 6 fr.

Les sociétaires pourront retirer leurs cartes à la matinée dansante du 15 janvier.

Le Secrétaire : R. SOULIE.

Médailles militaires du Lot

Le banquet de la Société des Médailles militaires du Lot, aura lieu le samedi 14 janvier courant, à 7 heures du soir, à l'Hôtel Pujol-Singou, en face la gare.

Réunion à 6 h. 30 du soir, au Café de la Promenade.

Enseignement primaire MOUVEMENT DANS LE PERSONNEL

Par arrêté de M. le Préfet en date du 7 janvier courant pris sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie et ayant effet du 1^{er} janvier 1928, ont été nommés :

A Gourdon (adjoint), M. Bordes, instituteur à St-Projet ;
A Gorges, chargé d'école, M. Gasquet, adjoint à la même école ;
A Bagnac, direction : M. Lafon, de Gorges ;

A Larnagol, chargé d'école, M. Basile, de Cénac-Albas ;
A Larnagol, chargée d'école, Mme Basile, de Carnac-Rouffiac ;
A Goujounac, chargé d'école, M. Garrigou, de Larnagol ;
A Goujounac, chargée d'école, Mme Garrigou, de Larnagol ;

A Cajarc direction : M. Couyba, adjoint dans la même école ;
A Thégra, chargé d'école, M. Garrigues, de St-Martin-Labouval ;
A Thégra, chargée d'école, Mme Garrigues, d'Espéroux ;
A Catus, chargé d'école M. Vaysse, de Boissières ;

A Sousceyrac, chargé d'école, M. Nozières, adjoint dans la même école ;
A Lamothe-Fénelon, chargée d'école, Mlle Sales, d'Ussel ;
A Masclat, chargé d'école, M. Léonard, de St-Cirq-Madelon ;
A Carennac, chargé d'école M. Lavéysse, de Montdournem (adjoint) ;
A Cajarc, adjoint, M. Saint-Marty, de Bagnac (adjoint) ;

A Bagnac (adjointe à l'école de garçons) Mme Lafon, de Gorges ;
A Castelnau, direction : Mme Pechméja, de Castelnau, adjointe ;
A Baladou, chargée d'école, Mlle Négrier, d'Esclauzels ;
A Thémimettes, chargée d'école, Mme Bennet, du Bouyssou (détachée) ;
A St-Médard-de-Prèsque, chargée d'école, Mme Durand, de Loubressac ;
A Loubressac, chargée d'école, Mme Castaing, de Lunegarde ;

A Gimtraç, chargée d'école, Mlle Constanty, de Beaumat ;
A Faycelles, M. Blazy, de Bagnac (adjoint) ;
A Bagnac, adjoint, M. Lagarrigues, de Faycelles ;
A Bagnac, adjointe, Mme Lagarrigues, du Mas-du-Noyer ;

A Cénac-Albas, chargée d'école, Mlle Servant, du Dégagnazès ;
A Livernon, chargé d'école, M. Magne, de Quissac ;
A Livernon, chargée d'école, Mme Magne, de Quissac ;
A Quissac, chargé d'école, M. Chambaud, de Ste-Colombe ;

A Quissac, chargée d'école, Mme Chambaud, de Benneville-Cardaillac ;
A Teysseu, adjointe, Mlle Salis, de Gledines-Sousceyrac ;
A Esclauzels chargée d'école, Mme Dilhaç, institutrice du cadre du Haut-Rhin (loi Roustan) ;

A Gorges, adjoint, M. Cambon, de Comiac ;
A Gorges chargée d'école, Mme Cambon, de Teysseu ;
A St-Martin-Labouval chargé d'école, M. Cayrac, d'Orniac ;
A St-Cirq-Madelon, chargé d'école, M. Laval, de St-Vincent-St-Céré ;

Au Dégagnazès-Peyrilles, chargée d'école, Mlle Cornède, institutrice du cadre du Tarn (permutation).

Par arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie, en date du même jour et ayant aussi effet du 1^{er} janvier, ont été délégués, provisoirement et jusqu'à nouvel ordre :

A St-Vincent-St-Céré : M. Astruc, de Thégra ;
A Carnac-Rouffiac : Mme Grassies, du cadre de la Hte-Marne (loi Roustan de permutation) ;

A Cras : Mlle Soulié, ex-élève-maîtresse d'école normale ;
A Cahus, Mlle Cellier, ex-élève-maîtresse d'école normale ;
A Bouyssou, Mlle Lavinal, ex-élève-maîtresse d'école normale ;
A Ussel, Mlle Dorryse, ex-élève-maîtresse d'école normale ;

A Laborie-Prendignes, Mlle Conil, ex-élève-maîtresse d'école normale ;
A Lunegarde, Mlle Merle, ex-élève-maîtresse d'école normale ;
A Beaumat, Mlle Lacombe, ex-élève-maîtresse d'école normale.

A Benneville-Cardaillac, Mlle Proupech, ex-élève-maîtresse d'école normale ;
A Gledines-Sousceyrac, Mlle Jausely, ex-élève-maîtresse d'école normale ;
A Mas-du-Noyer (Faycelles), Mlle Delbos, ex-élève-maîtresse d'école normale ;

A Mejanassere-Cornac, Mlle Parouty, ex-élève-maîtresse d'école normale ;
A Comiac, chargé d'école, M. Delmond, ex-élève-maître d'école normale de Rodez, section du Lot.

Postes vacants

St-Projet (école de garçons). Les maîtres désireux d'être appelés à ce poste sont invités à adresser d'urgence leur demande à l'Inspection Académique par la voie hiérarchique.

Service vicinal

M. Nadal est nommé, à titre temporaire, et à défaut de candidats militaires classés, cantonnier du service vicinal dans le Lot.

CAHORS LA MARAUDE !

Des propriétaires de vignes, de jardins isolés de la ville se plaignent de la visite de malfaiteurs qui râlent les légumes, et comme nous le signalons d'autre part, les poules et les lapins.

Ces maraudeurs exercent-ils pendant la nuit, seulement ? Pas toujours. On en a vu opérer en plein jour.

Dimanche, notamment, des promeneurs ont pu voir deux femmes qui faisaient ample provision de légumes dans un terrain de la région de Cabessut.

A la vue des promeneurs, les deux femmes sont parties en laissant leur butin sur le terrain. Mais le soir venu, il est plus que probable qu'elles sont allées le prendre.

De pareils faits se produisent, depuis quelque temps, trop souvent. Il n'est pas de jour où l'on n'entende pas un propriétaire se plaindre de vol de légumes, de volailles dont il a été victime.

Et les maraudeurs connaissant bien les lieux où ils opèrent, prennent toutes les précautions pour ne pas être pincés.

Malheureusement, si toutes les victimes des maraudeurs manifestent un légitime mécontentement, elles ne portent pas plainte à la police.

Et c'est un tort, parce que les maraudeurs voyant qu'aucune surveillance n'est établie, continuent leurs fructueuses opérations.

Où, c'est un tort que de se contenter de récriminer et de ne pas porter plainte, parce que si une plainte était portée, il serait possible à la police de faire quelque visite imprévue dans maints locaux où elle pourrait trouver des objets dont les détenteurs seraient bien gênés d'indiquer et d'avouer la provenance.

A la veille de chaque fête, Noël, jour de l'an, jour des Rois, Carnaval, Pâques, etc., etc., les maraudeurs se mettent en campagne et de façon sûre. Ce ne sont pas des nomades qui râlent légumes, volailles, truffières. Les voleurs n'habitent pas hors de la commune. On le sait bien.

Mais, encore une fois, il faut que les victimes des vols ne se contentent pas de protester contre les voleurs. Porter plainte, c'est provoquer des recherches, une surveillance et il y a des chances pour qu'un jour ou l'autre, la police parvienne à mettre la main au collet des maraudeurs !

LOUIS BONNET.

Compatriote

Nous sommes heureux d'apprendre que notre sympathique et vaillant compatriote, M. Georges Delmas, capitaine au régiment des pompiers de Paris, vient d'être décoré de la médaille de « dévouement en argent, de 1^{re} classe au feu et explosions de la soute aux inflammables (chambre infernale) de la pharmacie de l'Armée. »

Nous adressons à notre excellent compatriote et ami, dont le nombre de décorations — récompenses d'un dévouement et d'une bravoure remarquablement appréciés sur le front français et en Syrie — est considérable, nos bien vives félicitations.

Cercle Gambetta

L'Assemblée générale du Cercle Gambetta aura lieu dimanche prochain, 15 courant, à 15 heures. La réunion sera présidée par M. de Monzie, Président du Cercle.

La clôture de la chasse

Dimanche 8 janvier, était jour de clôture de la chasse. Aussi, pour fêter, ou plutôt, pour saluer la fin de la saison cynégétique, les fervents de St-Hubert s'équipèrent et allèrent à la recherche du gibier.

A journée fort favorable, par la température, tout au moins, et si les gibicières ne furent pas garnies, les chasseurs eurent la satisfaction de faire une bonne et saine randonnée à travers les coteaux.

A défaut de lapins... des pigeons !
Un propriétaire des environs de Cahors élevait dans sa maison de campagne des pigeons qu'il soignait avec tendresse, pensant bien qu'un jour prochain ils lui permettraient de s'offrir un excellent salmis.

La clôture de la chasse lui permit de savourer ce régal plus tôt qu'il ne le désirait.

Des chasseurs rentrant bredouilles virent les pigeons qui s'ébrouaient du côté de Peyrolis, les tirèrent. Mais les pauvres bêtes eurent la force de regagner leur pigeonier, où le propriétaire les ramassa inertes, morts.

Le propriétaire avait entendu les coups de fusil ; il se mit à la poursuite des chasseurs, mais il ne put les rejoindre. Il l'a bien regretté.

Vol de poules et de lapins

Un propriétaire d'un jardin, situé dans les Hortes, élevait dans un poulailler bien conditionné, quelques poules pondeuses et des lapins.

Il vient d'avoir la désagréable surprise de constater que des malfaiteurs ayant pénétré dans le jardin, avaient emporté les plus belles poules ainsi que quelques lapins. Plainte a été déposée à la police.

Arrestation

La gendarmerie de Limogne a procédé à l'arrestation d'une femme, sans domicile fixe, âgée de 38 ans, nommée Garibaldi pour défaut de carnet anthropométrique. Elle a été conduite à Cahors et écrouée à la prison.

Vandalisme

Un propriétaire de notre ville avait planté, il y a quelque temps, des chènes truffiers dans une terre qu'il possède dans la combe de Simèes (près Cahors).

La plantation avait très bien réussi, il n'y avait plus qu'à attendre les... produits.

Mais un malfaiteur veillait. Est-ce un propriétaire de terrain inculte qui jalouait la plantation si bien réussie de son collègue ?

Le tout est que le propriétaire des chènes truffiers eut le triste spectacle, en allant à sa vigne, ces jours derniers, de voir que ses chènes avaient été arrachés et emportés.

C'est une perte importante que subit ce propriétaire, et c'est un vol, un acte de vandalisme qui méritent d'être sévèrement réprimés.

Une enquête est ouverte et il faut espérer qu'elle donnera un résultat.

Vol de lapins

Des maraudeurs ont pénétré dans la nuit du 8 au 9 janvier dans la propriété de M. Cazes, avenue de l'Abattoir, et ont rendu visite aux cages à lapins.

Au réveil, les propriétaires s'aperçurent que plusieurs lapins avaient été volés. Plainte a été portée à la police.

Autobus contre voiture

Samedi, l'autobus faisant le service de Pélaçoy, a heurté une voiture conduite par M. Miquel, propriétaire à Lamothe-Cassel.

Le brouillard était si épais que le chauffeur de l'autobus ne pouvait pas voir la voiture, et la lanterne de celle-ci, d'autre part, n'était pas placée en évidence. Mme Miquel tenait la lanterne à la main.

Mme Miquel a été contusionnée.

Pertes

Il a été perdu un stylo par M. Ludo, dépositaire de journaux ; 2 billets de 1.000 fr. par Mme Bach, de Comcots.

Trouvaille

Il a été trouvé une paire de lorgnon par Mme Lafage, institutrice à Cahors.

Chronique des Théâtres

LA FEMME NUE

« La Femme nue est une pièce d'amour qui plait à tous les publics. Le succès à Paris a été triomphal, et il en sera de même dans toutes les villes de nos départements, puisque ce sont les Tournées Baret qui conduisent la tournée. »

Voilà ce qu'écrivait notre regretté Robert de Fers au moment où les Tournées Baret s'assuraient le privilège exclusif de promener le chef-d'œuvre de Henry Bataille.

La Femme nue sera donnée au Théâtre Municipal le Jeudi 19 Janvier.

Nous sommes heureux d'apprendre que notre sympathique et vaillant compatriote, M. Georges Delmas, capitaine au régiment des pompiers de Paris, vient d'être décoré de la médaille de « dévouement en argent, de 1^{re} classe au feu et explosions de la soute aux inflammables (chambre infernale) de la pharmacie de l'Armée. »

Nous adressons à notre excellent compatriote et ami, dont le nombre de décorations — récompenses d'un dévouement et d'une bravoure remarquablement appréciés sur le front français et en Syrie — est considérable, nos bien vives félicitations.

L'Assemblée générale du Cercle Gambetta aura lieu dimanche prochain, 15 courant, à 15 heures. La réunion sera présidée par M. de Monzie, Président du Cercle.

Dimanche 8 janvier, était jour de clôture de la chasse. Aussi, pour fêter, ou plutôt, pour saluer la fin de la saison cynégétique, les fervents de St-Hubert s'équipèrent et allèrent à la recherche du gibier.

A journée fort favorable, par la température, tout au moins, et si les gibicières ne furent pas garnies, les chasseurs eurent la satisfaction de faire une bonne et saine randonnée à travers les coteaux.

A défaut de lapins... des pigeons !
Un propriétaire des environs de Cahors élevait dans sa maison de campagne des pigeons qu'il soignait avec tendresse, pensant bien qu'un jour prochain ils lui permettraient de s'offrir un excellent salmis.

La clôture de la chasse lui permit de savourer ce régal plus tôt qu'il ne le désirait.

Des chasseurs rentrant bredouilles virent les pigeons qui s'ébrouaient du côté de Peyrolis, les tirèrent. Mais les pauvres bêtes eurent la force de regagner leur pigeonier, où le propriétaire les ramassa inertes, morts.

Le propriétaire avait entendu les coups de fusil ; il se mit à la poursuite des chasseurs, mais il ne put les rejoindre. Il l'a bien regretté.

Vol de poules et de lapins
Un propriétaire d'un jardin, situé dans les Hortes, élevait dans un poulailler bien conditionné, quelques poules pondeuses et des lapins.
Il vient d'avoir la désagréable surprise de constater que des malfaiteurs ayant pénétré dans le jardin, avaient emporté les plus belles poules ainsi que quelques lapins. Plainte a été déposée à la police.

lonté. La défense fut très bonne et certains mouvements déclanchés par le demi d'ouverture, le meilleur de son équipe, avec l'arrière, furent de toute beauté. Avec un peu plus d'assurance et de métier, les jeunes de l'A. C. feront parler d'eux. Excellent arbitrage de M. Delgal aîné.

L'A. S. P. O. à l'honneur...

Seule des équipes Cadurciennes, l'A. S. P. O. a été dimanche victorieuse, sauvant ainsi l'honneur sportif de notre cité. Dans un match comptant pour les championnats de la Ligue du Midi, Cahors a battu Montcuq chez lui par un but à zéro.

Très belle partie, disputée devant un nombreux public, mais sur un terrain transformé en patinoire par les récentes pluies, ce qui gêna considérablement notre « onze » habitué au terrain seblonneux de l'île de Cabessut.

Dès le début, Montcuq domina et envahit le camp des Cadurciens. Heureusement ceux-ci se représentèrent vite et incuriosément à leur tour chez l'adversaire. Cette mi-temps fut en somme assez égale et se termina d'ailleurs sur un score vierge. En 2^e mi-temps Cahors qui veut gagner en met furieusement, ses avants descendant à tout coup et shootant dangereusement à plusieurs reprises.

Montcuq est obligé de concéder plusieurs corners, leur défense est aux abois. Une faute sur leurs buts amène un penalty bien botté et réussi par l'avant-centre cadurcien. — Cahors : 1 — Montcuq : 0 !

Dès lors Cahors encourageonne magnifiquement et c'est miracle que la marque ne soit pas augmentée en sa faveur. Montcuq possède une très bonne équipe aux moyens physiques exceptionnels, mais manquant un peu d'homogénéité.

Félicitons sans réserves nos représentants qui ont bien mérité des sportsmen cadurciens et faisons-leur confiance pour les matches à venir. A Montcuq se signalaient l'avant-centre, l'ailier gauche et l'arrière gauche. A Cahors, on ne peut citer aucun nom, car tous méritaient de l'être. Ils ont joué avec courage, science et volonté pour le triomphe de leurs couleurs. Ils en ont été récompensés : Applaudissons-les chaleureusement.

L'arbitre fut très impartial et digne d'éloges également.

A St-CERE

Rugby (match du 9). — En match de championnat de journaux ; 2 billets de 1.000 fr. par Mme Bach, de Comcots.

Il a été trouvé une paire de lorgnon par Mme Lafage, institutrice à Cahors.

Il a été perdu un stylo par M. Ludo, dépositaire de journaux ; 2 billets de 1.000 fr. par Mme Bach, de Comcots.

Il a été trouvé une paire de lorgnon par Mme Lafage, institutrice à Cahors.

Il a été trouvé une paire de lorgnon par Mme Lafage, institutrice à Cahors.

Il a été trouvé une paire de lorgnon par Mme Lafage, institutrice à Cahors.

Il a été trouvé une paire de lorgnon par Mme Lafage, institutrice à Cahors.

Il a été trouvé une paire de lorgnon par Mme Lafage, institutrice à Cahors.

Il a été trouvé une paire de lorgnon par Mme Lafage, institutrice à Cahors.

Il a été trouvé une paire de lorgnon par Mme Lafage, institutrice à Cahors.

Il a été trouvé une paire de lorgnon par Mme Lafage, institutrice à Cahors.

Il a été trouvé une paire de lorgnon par Mme Lafage, institutrice à Cahors.

Il a été trouvé une paire de lorgnon par Mme Lafage, institutrice à Cahors.

Il a été trouvé une paire de lorgnon par Mme Lafage, institutrice à Cahors.

Il a été trouvé une paire de lorgnon par Mme Lafage, institutrice à Cahors.

Il a été trouvé une paire de lorgnon par Mme Lafage, institutrice à Cahors.

DÉPÊCHES

Paris, 10 décembre, 11 h. 40.

La traversée aérienne de l'Atlantique

New-York. — Un projet est en préparation pour la traversée aérienne de l'Atlantique en 4 jours.
Ce projet peut être réalisé à la seule condition que l'Etat Américain accorde un subside de 18 millions de livres sterling.

La Turquie expulse les russes

Londres. — Le Times annonce que des Russes blancs, résidant en Turquie, qui maintes fois déjà furent menacés d'expulsion ont maintenant reçu l'ordre de quitter le pays avant le 6 février.

L'ambassadeur écraseur

New-York. — Le sénateur Bleuse a protesté vivement contre l'immunité demandée en faveur de l'ambassadeur d'Angleterre qui renversa et blessa avec son auto une jeune fille.

Réforme constitutionnelle en Pologne

Varsovie. — Le *Lourier de Cracovie* confirme que le gouvernement polonais est entrain d'élaborer un projet de réforme constitutionnelle comportant un accroissement notable des pouvoirs présidentiels.
Ce projet prévoit notamment l'élection du Président de la République par vote de plébiscite.

Contre la grippe

Pendant la grippe ou simplement pour se préserver, il est recommandé à tous de se fortifier pour aider l'organisme à se défendre contre les microbes. Un remède simple et peu coûteux consiste à acheter un flacon de Quinoline et à le verser dans un litre de vin de table. Le vin fortifiant ainsi obtenu instantanément est un reconstituant parfait et un stomachique de tout premier ordre. Il stimule l'organisme, l'aide à réagir contre la maladie et rend l'appétit. La Quinoline se vend au prix réduit de 4 fr. 50. Comme il existe des contrefaçons, exigez la véritable marque Quinoline, Pharmacie Orliac à Cahors.

ON DEMANDE

DACTYLOGRAPHIE

avec bonne instruction
S'adresser à M. DELLARD, rue de la Mairie.

Il a été perdu dimanche soir 8 janvier, rue de la Croix, ou route de Coty, une fourrure « renard ».
Priée à la personne qui l'a trouvée de la rapporter à M. Labarrière, 9, rue Clément-Marot.

BONNE RECOMPENSE.

Voyageur à la Commission

déjà introduit
auprès de la Clientèle Epicerie
est demandé de suite
PAR IMPORTANTE MAISON
de Semences
S'adresser au Bureau du Journal

A VENDRE

HOTEL CAFÉ CIPRIÈRE
à Vayrac (Lot)
Bel Immeuble de 14 pièces

Meubles, matériel, immeuble, garage
remise et cuves
BONNE CLIENTÈLE
Prix modéré — Facilités de paiement

A VENDRE

VACHES LAITIÈRES
prêtes à véler
LES BOUYSSÈS, MERCUÈS (Lot)

pension jusqu'à la limite du dernier traitement d'activité, ce qui les rendra effectives pour tous les pères de famille nombreux.

La Ligue des Fonctionnaires, Pères ou mères de Famille Nombreuse dont le programme d'améliorations, en ce qui concerne les Pensions, se trouve ainsi presque entièrement réalisé, s'occupe avec la même activité de toutes les questions intéressant les fonctionnaires pères de famille. Elle engage tous ceux qui ne lui ont pas encore apporté leur adhésion à l'envoyer à M. Sabrié, commis des P. T. T., à Cahors, secrétaire de la Section du Lot.
Cotisation annuelle, 10 francs, 6 francs seulement pour les retraités.

Médailles

de la Reconnaissance française

Le Journal Officiel du 30 décembre 1927 publie l'Instruction du 27 décembre 1927 relative à l'attribution de la Médaille de la Reconnaissance Française en ce qui concerne les candidats relevant du Ministère de la Guerre.

Les demandes d'obtention de cette distinction devront être établies dans les conditions prescrites par ce document auquel les intéressés sont invités à se reporter en vue d'assurer l'examen de leur candidature. Ils y trouveront les renseignements à fournir obligatoirement à l'appui de leurs demandes ainsi que la désignation des autorités auxquelles ils devront les adresser avant le 29 novembre 1928, dernier délai.

Les candidats dont les titres seront reconnus, recevront, sans aucune nouvelle demande, le brevet établissant leurs droits et pourront alors se procurer, à leurs frais les insignes correspondants.

Les conditions dans lesquelles sont instruites les candidatures ne relevant pas du département de la Guerre seront respectivement l'objet d'Instructions spéciales des Ministres intéressés.

Fédération des Artisans de Toulouse et de la région

La Fédération des artisans de Toulouse et de la région, poursuivant son œuvre de propagande régionaliste, a l'honneur d'informer les artisans de Cahors et du département du Lot qu'ils peuvent envoyer leur adhésion à M. Germain, serrurier, rue Pélégry à Cahors.

Les artisans de Caussade qui désirent s'affilier à la Fédération sont priés de s'adresser à MM. Pouzergues et Linon, coiffeurs à Caussade.

Ceux de Montauban et du département du Tarn-et-Garonne se feront inscrire chez M. Lavitry, rue Alsace-Lorraine, villa des Tennis, à Montauban qui se fera un plaisir de recevoir les artisans montabanais pour leur donner les renseignements nécessaires en matière de loyer, d'impôts, etc.

Les artisans qui ne pourraient obtenir sur place les renseignements concernant leur situation sont priés de s'adresser à M. Salvan, secrétaire de la Fédération, rue Boulbonne, 50, à Toulouse, qui leur fera parvenir tous documents utiles à ce sujet. Joindre un timbre pour la réponse.

Le Comité de la Fédération des artisans de Toulouse et de la région ose espérer que les artisans répondront avec empressement à son appel et qu'ils viendront nombreux grossir les rangs de leur Fédération régionale.

Avant de partir pour Paris

notez l'adresse de
L'AGENCE HAVAS
62, Rue de Richelieu, PARIS
vous pourrez lire chaque jour votre journal dans le Hall de son immeuble

A VENDRE

Tombereaux, charrettes à bœufs
Barattes et malaxeurs
LES BOUYSSÈS, MERCUÈS (Lot).

polets, 5 fr. le demi-kilo; œufs, 7 fr. la douzaine.
Les porcs étaient peu nombreux. On a pu relever le prix de 400 fr. les 50 kilos, poids vif.

Vayrac

Probité. — M. J.-B. Lavergne, propriétaire à Lachapelle-aux-Saints (Corrèze), passant à Vayrac, avait perdu son portefeuille contenant une somme importante.

Ce portefeuille a été retrouvé par Mlle Marie Roubyrie, âgée de treize ans, domestique chez Mme veuve Bourdet, domiciliée à Vayrac, qui s'est empressée de le remettre à sa patronne.

À l'examen du portefeuille, Mme Bourdet trouva l'adresse du propriétaire. Elle fit avertir M. Lavergne, qui fut enchanté de retrouver cette somme qu'il croyait perdue.

Toutes nos félicitations à Mlle Roubyrie pour son acte de haute probité.

Foire de Janvier. — Voici les cours : Bœufs gras, 215 à 225 francs les 50 kilos poids vif; bœufs de travail, de 5 000 à 6 000 francs la paire; bouvillons, de 5 500 à 6 000; bœufs d'Auvergne, de 1 500 à 2 500 fr. la paire.

Vaches grasses, de 150 à 200 francs les 50 kilos poids vif, suivant qualité; vaches de travail, de 2 500 à 4 000 fr. la paire; vaches suitées, de 1 400 à 2 600 fr. l'une suivant âge.

Veaux de lait, de 6 fr. à 7,50 le kilo poids vif; porcs gras, de 370 à 400 francs les 50 kilos suivant qualité; moutons, de 150 à 190 fr. pièce, suivant grosseur et qualité; porcelets 150 à 280 fr. pièce, suivant grosseur.

Marché à la volaille: Poulets, 6 fr.; dindons, 4 fr.; poules grasses, 5 fr.; canards, 5 fr.; oies grasses, 8 fr.; lapins domestiques, 3 fr.; le tout le demi-kilo; œufs, 7 fr. 50 la douzaine.

Sous la halle: Blé, 105 fr. le sac de 80 litres; pommes de terre, de 24 à 28 fr. le sac; haricots, de 30 à 35 fr. le quarton de 25 litres.

Pois gras, beaucoup d'apport: 20 fr. le demi-kilo; marchés aux truffes, de 30 à 35 fr. le kilo, suivant qualité.

Renseignements

Ligue des fonctionnaires pères ou mères de famille nombreuse

Avec le vote des amendements à la loi des finances déposés par M. le Député Landry, la Ligue des Fonctionnaires, Pères ou Mères de Familles nombreuses vient d'obtenir le redressement des principales anomalies qui subsistaient au point de vue familial dans la loi du 24 avril 1924 sur la réforme des Pensions civiles et militaires.

1° Un premier point avait été obtenu par la loi du 16 juillet 1927: les anciens retraités étaient admis à bénéficier de tous les avantages de famille institués par la loi de 1924.

2° Un second point était réglé vers la même époque par une série de jugements rendus par le Conseil d'Etat: les bonifications d'une année d'âge et d'ancienneté de service accordées par l'art. 18 de la loi aux femmes fonctionnaires, à raison de chacun de leurs enfants comporteront désormais, tant au point de vue des annuités complémentaires de la pension que les avantages de famille, les mêmes conséquences que s'il s'agissait d'années de services effectifs.

La Loi des Finances de 1928, par les amendements de M. le Député Landry, vient de régler, conformément aux demandes de la Ligue des Fonctionnaires, deux autres points importants.

3° Désormais, les retraités, pères d'une famille nombreuse ne seront plus obligés de choisir entre l'indemnité de famille et la majoration pour enfants, ils toucheront la première pour leurs enfants de moins de 16 ans, en même temps qu'ils toucheront la seconde pour ceux de leurs enfants qui auront dépassé cet âge.

4° Enfin le maximum de la pension, fixé par la loi aux 3/4 du dernier traitement d'activité, ne permettait pas aux fonctionnaires restés le plus longtemps au service de l'Etat de bénéficier effectivement des majorations de pension instituées à raison des enfants élevés au-delà de 16 ans. Désormais ces majorations pourront porter la

grande surprise, ils virent non loin de là, un ballon genre dit « Saucisse » qui se préparait à atterrir dans un pré.

Les curieux s'empressèrent de porter secours aux aéronautes. Ceux-ci, au nombre de trois, un officier et deux soldats, purent sans dommage et sans trop de difficultés, descendre de la nacelle.

Le ballon, qui venait de Rochefort, effectuait des essais; dégonflé, l'aérostat a été transporté par camion à la gare de Figeac, pour être reexpédié.

L'officier et les élèves-pilotes qui le montaient ont reçu, jeudi soir, la plus cordiale hospitalité à l'hôtel Bourgade du village de Laborie. Ils sont repartis à destination de Rochefort, par voie ferrée, vendredi matin.

St-Céré

Foire du 6 janvier. — Foiraux aux bestiaux: Veaux, de 6 fr. 25 à 8 fr.; bœufs de travail, de 4 600 à 5 300 fr.; bouvillons, de 2 400 à 3 000 fr.; vaches de travail, de 2 800 à 3 600 fr.; génisses, de 2 500 à 3 000 fr., le tout la paire.

Place des Roubiniets: Porcs gras, de 340 à 390 fr. les 50 kilos; porcelets, de 170 à 220 fr. la pièce; brebis, de 115 à 130 fr. pièce.

Halle et place du marché: Froment, de 98 à 102 fr.; seigle, de 76 à 78 fr.; sarrasin, de 72 à 75 fr.; avoine, de 30 à 33 fr.; pommes de terre, de 24 à 26 fr., le tout le sac de 80 litres. Cerneaux, 13 à 14 fr. le kilo.

Place de l'Eglise: Poules, 4 fr.; poulets, 4 fr. 50 à 5 fr.; lapins, 2 fr. 50 à 3 fr.; dindons, 5 fr.; oies, 9 fr.; beurre, 9 fr.; fromage, du Cantal, 4 fr. 75; de Roquefort, 4 fr. 50, le tout la livre; œufs, 9 fr. la douzaine.

Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Arrondissement de Gourdon

Martel

Etat Civil de décembre. — Naissances: Robert-Pierre-Louis Riaccoux; Noël-Jean Laquilloume (Meyrang).
Mariage: Baptiste Lafon, de Creysse, et Angèle Lequilloume.
Décès: Antoine Louzadorou, 88 ans; Anne Marty, 71 ans (Murel, section hospitalisée); Marie Massan, 78 ans.

Statistique 1927. — Naissances, 27; mariages, 10; décès, 51.

Salviac

On réclame. — Les caniveaux de la rue Basse ont asséchés en partie seulement cette voie si fréquentée, aussi la boue gluante et visqueuse existe à demeure en ce point; on nous a promis un rectification prochain. On attend toujours, mais rien n'est fait. Le conseil municipal a cependant, de temps en temps le sens de l'opportunité, nous voyons bien le reconnaître néanmoins, si les projets sont vite élaborés, l'exécution est souvent très longue.

Nous voulons croire que satisfaction sera cependant donnée aux habitants du bas quartier de la ville, au nom de l'hygiène et de la propreté de la ville.

Démographie. — Le Bulletin démographique de la commune n'est pas aussi intéressant que celui de l'an dernier; les décès l'emportent cette année sur les naissances. Naissances, 20; décès, 25; mariages, 7; publications, 10.

Dégagnac

Auto contre auto. — Dimanche matin, deux autos conduites: la première, par M. Davidou, boucher à Salviac, et la seconde, par M. Fontanel, boucher à Dégagnac, se sont tamponnées à l'entrée du bourg.

Ces deux voitures, qui venaient de la gare, se suivaient à peu de distance. M. Davidou, au croisement d'une voiture, ne pouvant, à cause d'un tas de pierre, céder la largeur de route suffisante, stoppa devant les pierres.

Soit pas rendu compte de ce qui se passait, on qu'il n'eût pu freiner à temps, il a tamponné la voiture qui le précédait, occasionnant à cause du dégel, un dérapage général.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes; tout se borne à des dégâts matériels.

Foire grasse. — Notre foire du 5 janvier, dite foire grasse, a eu son importance habituelle.

Sur les foirails largement approvisionnés, sauf celui des porcs, de nombreuses affaires ont été traitées, aux cours suivants:
Bœufs de boucherie, de 80 à 210 fr. les 50 kilos; veaux, de 4 à 4 fr. 50 le kilo, suivant qualité; moutons gras, de 3 fr. 75 à 4 fr. 80 le kilo; agneaux, de 5 fr. à 5 fr. 50 le kilo; oies grasses et canards gras, non plumés, cours extrême, 7 fr. 75 la livre; poules, 4 fr. 50;

somme d'argent, de nombreux coups de titres divers, au porteur.

Des papiers également contenus dans ledit portefeuille, au nom de M. Rigal, au Port-de-Vire, apprirent ainsi le nom de celui qui l'avait perdu et auquel l'enfant s'empressait de le remettre.

Nous le félicitons chaleureusement pour cet acte de probité.

Courses de chevaux. — Dimanche 15 h. 30, a eu lieu à la mairie, une réunion en vue de former un comité de courses de chevaux.

Ledit comité a été organisé, et il procédera ultérieurement à la formation du bureau.

St-Géry

Conférence antituberculeuse. — Dimanche un nombreux public, réuni dans la salle d'école des garçons de notre ville, assistait à une conférence organisée par le comité du Timbre antituberculeux.

M. Cambon, professeur au lycée Gambetta, à Cahors, était accompagné de M. Bourthoumieux, secrétaire de l'Inspection académique du Lot.

M. Cambon parla éloquentement des ravages de la tuberculose, de la lutte contre le terrible fléau et des habitudes d'hygiène à prendre tous les jours en vue d'une préservation possible. Cette intéressante et agréable causerie, fut suivie de chants et de récitations exécutés par les élèves de nos écoles.

Une quête assez fructueuse termina cette agréable soirée.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Le pont des Carmes. — Dans sa réunion du 14 décembre, le Conseil municipal avait demandé l'élargissement de la Route Nationale n° 140, à son point de jonction avec la route de Lissac G. C. N° 2 et aussi l'élargissement du Pont du ruisseau des Carmes jusqu'à l'alignement du mur de clôture de l'Hospice.

M. l'ingénieur d'arrondissement s'est empressé de donner satisfaction à la première partie de la demande et a fait procéder aux travaux de couverture du fossé qui sont sur le point d'être terminés. A cet endroit la circulation deviendra donc plus facile.

Mais quant à la deuxième partie, M. l'ingénieur a fait connaître que le Pont des Carmes, possédant une chaussée de 6 m. 70 et des trottoirs de 1 m. 20, il lui paraît très problématique que l'Etat soit disposé à engager la dépense qui en résulterait et qui, dans le cas le plus favorable serait en grande partie à la charge de la Ville. Pour le moment, il convient de prendre patience, mais la circulation automobile devenant chaque jour plus intense, ce projet devra se réaliser tôt ou tard, à moins qu'un autre projet de plus grande envergure — la déviation de la Route de Planioles N° 140 — finisse par être sérieusement envisagé.

Bagnac

Dans l'enseignement. — M. Pachins, le sympathique directeur de l'école publique de garçons de Bagnac est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous adressons à cet excellent maître qui ne compte que des amis dans notre commune et dans le canton, nos vœux de bonne et longue retraite.

Corn

Timbres anti-tuberculeux. — La vente des timbres anti-tuberculeux a été assez active dans notre petite commune; 38 carnets ont été placés; merci aux membres du Comité local et aux généreux donateurs.

Liste électorale. — La commission de révision, composée de M. Marnhes, Maire, de M. Magot, délégué du Conseil municipal, de M. Besombes, délégué-administratif, a proposé une addition et trois radiations, ce qui ramènerait à 102 le nombre des électeurs inscrits.

Attérissement de l'année 1927.

Notre mairie a enregistré 2 naissances et 8 décès. Ni mariages, ni publications. Désolante statistique!

Terrou

Atterrissement de ballon. — Jeudi soir, à la tombée de la nuit, les habitants du village de Fourny, entendaient les appels d'une sirène. Bientôt après, à leur

Elle se tourna vers son habilleuse,

qui tâchait de lire par-dessus son épaule:
— Madame Aglaé, savez-vous où est la rue Rousselet?
— Dans mon quartier, je demeure rue Mayet.
— Eh bien, voilà dix francs; vous les porterez demain matin, en vous levant, à une pauvre femme qui meurt de faim.
Elle prit une autre lettre:
« Je n'ai jamais éprouvé émotion
« si forte qu'en vous voyant hier,
« mademoiselle, et c'est le cœur en
« core tout palpitant, la tête en feu...
« Elle s'interrompit, et jetant la lettre sur la toilette:
— Ah bien! j'aime mieux ça, dit-elle, au moins c'est plus drôle.
Sans aller plus loin, elle commença à s'habiller; elle avait autre chose à faire qu'à lire ces lettres, car si elle n'éprouvait plus l'angoisse de la veille, elle n'était pourtant pas sans émotion: allait-elle retrouver les effets que la folie de la fièvre lui avait inspirés; serait-elle égale aujourd'hui à ce qu'elle avait été hier.
La veille elle n'était descendue qu'au moment d'entrer en scène, mais certaine à l'avance, maintenant, de n'avoir pas à affronter les moqueries de ses camarades et les ordures de Dandelot, elle descendit aussitôt qu'elle fut prête: le rideau n'était pas encore levé, alors elle s'en approcha pour jeter un coup d'œil dans la salle.
Comme elle promenait son regard

ça et là curieusement, elle aperçut à l'orchestre Gaston qui arrivait.

— Eh quoi! il revenait!
— Alors un remords la prit; n'aurait-elle pas dû le remercier; si elle était sur ce théâtre, si son rêve de Paris, qu'elle avait si longtemps poursuivi en se disant que c'était une chimère venait de se réaliser, n'était-ce pas à lui qu'elle le devait; sans lui elle jouerait toujours la Grâce de Dieu ou H y a seize ans à Noisy et à Villiers.

Cette seconde représentation fut la confirmation de la première, et comme il n'y avait plus ni préventions ni résistance à vaincre, le succès commença à l'exposition pour aller en grandissant jusqu'au dénouement. L'avant-scène, occupée la veille par Gaston et ses amis, l'était ce soir-là par une jeune femme à la beauté douce et pénétrante, qui applaudit Zyte plus que personne, — c'était madame Faré.

Aussitôt que Zyte eut donné signe de vie le lendemain matin, Crozat monta près d'elle, chargé d'un portefeuille en cuir bourré de papiers et de journaux qu'il déballa sur la table.

— Voilà le papier choisi par madame Crozat, dit-il, et voilà mes brouillons; il y en a de deux liasses, il y en a de deux pages; autant que possible, j'ai proportionné la lettre à l'importance du personnage; j'en ai fait une de quatre pages, parce qu'elle sera probablement publiée par un de vos critiques qui a la manie de reproduire tout ce qu'on lui écrit.

Mais avant de se mettre à copier ces lettres, elle le consulta sur ce qu'elle devait faire pour Gaston Chamontain.

— Evidemment, vous devez le remercier.
— J'y ai pensé; mais que dire? Crozat réfléchit un moment.
— C'est plus difficile que pour les critiques.

— Ne faut-il pas commencer par dire que je manquerai à un devoir en le remerciant pas?
— Parfaitement; c'est cela même.
— Alors, si nous disions: « Je serais mécontent de moi, monsieur, si, au lendemain du jour qui vient de bouleverser ma vie et de l'emplir d'espérances... »
— Arrêtez, s'écria-t-il.

Et à mesure que sa main courait sur le papier, il poussait des exclamations: « Je serais mécontent de moi » le sentiment et la nuance, rien de forcé, le mot propre, c'est parfait; « bouleverser ma vie, et l'emplir d'espérances »! positivement je n'aurais pas trouvé cela. Et maintenant?
« ... Si je ne vous disais pas que je garderai au fond du cœur un éternel souvenir et une reconnaissance que rien n'affaiblira à celui qui a fait de moi ce que je suis maintenant... »
— Très bien, très bien, très bien.
« Je n'oublierai pas plus la première soirée où je vous ai vu que celle d'hier, car c'est ce rapprochement qui me fait le mieux sentir tout ce

que je dois à votre généreuse bienveillance. »

— Et vous m'avez fait tartiner ces brouillons, s'écria Crozat, quand vous auriez pu dix fois, cent fois mieux que moi trouver ce qu'il fallait répondre à ces articles, en donnant à vos lettres un tour original et piquant. Car vous avez le tour; vous pouvez m'en croire, vous avez le tour. Et l'on s'imagine qu'il faut avoir appris pour écrire.

— Mais c'est mon cœur qui parle. Crozat se mit à rire aux éclats.
— Tandis que pour la critique c'est une ritournelle. Très drôle.

III

Bien que Zyte encore bercée par les cahots de la roulotte paternelle, n'éprouvât nullement le besoin d'avoir un salon, madame Crozat avait tenu à lui en disposer un.

— Vous comprenez, ma chère, qu'après votre succès il vous faut une pièce pour recevoir les directeurs. Et elle avait donné des ordres au personnel de l'hôtel pour qu'on prit les cartes de toutes les personnes qui viendraient faire visite à mademoiselle Duchatellier; un peu de curiosité n'est pas défendue, par ce moyen elle serait avertie aussitôt qu'un directeur se présenterait.

Mais le premier nom qu'on lui donna ne fut pas celui du directeur du Vaudeville ou de la Porte-Saint-Martin, ce fut celui de M. Gaston Chamontain.

— Comment, il vient la voir? Tiens, tiens.
Zyte était dans sa chambre occupée à copier les lettres de Crozat, quand le domestique lui remit la carte de Gaston.

Elle eut un moment de surprise, n'ayant pas du tout prévu en lui écrivant qu'il viendrait chez elle; mais puisqu'il était là, elle répondit qu'il pouvait monter, et quittant son travail elle passa dans son salon. C'était la première fois qu'elle recevait une visite; il allait donc falloir pour de bon jouer à la dame; que dire? Elle n'eut pas le temps de se préparer comme elle aurait voulu; dans le corridor résonnaient les pas de Gaston.

Aussitôt qu'il parut, elle ne se sentit plus embarrassée et elle alla à lui la main tendue.
— Combien je suis heureuse de pouvoir vous renouveler mes remerciements, dit-elle.
— Alors ils restèrent en face l'un de l'autre sans parler; c'était à Gaston de répondre, et comme il ne disait rien Zyte se sentait reprise par l'embarras qu'elle avait secoué dans un mouvement d'élan.
Elle lui montra un fauteuil et s'assit elle-même; un guéridon couvert de journaux, ceux qui célébraient sa gloire était entre eux.
— J'ai espéré, dit-il enfin, que vous ne me trouveriez pas indiscret, si je vous apportais mes compliments.
(A suivre)

Feuilleton du « Journal du Lot » 33

ZYTE

PAR
Hector MALOT

DEUXIÈME PARTIE

II

En arrivant au théâtre, le concierge, qui jusqu'à ce jour n'avait jamais paru la voir lorsqu'elle passait, avait quitté son fauteuil pour se précipiter au-devant d'elle.

— Mademoiselle Duchatellier, il y a des lettres pour vous.
Elle les avait prises, et elle était montée à sa loge pour les lire en s'habillant; des lettres; qui pouvait lui écrire, elle ne connaissait personne, et les siens venaient de la quitter. Ayant haussé le gaz qui brûlait au bleu, elle ouvrit une de ces lettres.

« Mademoiselle,

« A votre âge, et quand on a reçu du ciel le talent merveilleux dont vous êtes douée, on a nécessairement l'âme généreuse; c'est cette pensée qui m'inspire, dans ma détresse, le courage de m'adresser à vous, après avoir vainement frappé à toutes les portes, et en être redoublé de mourir de faim, — vous entendez bien, de faim, — si demain vous ne m'avez pas prise en pitié. »

LE CRÉDIT AU FOYER

SOCIÉTÉ MUTUELLE
POUR
L'ÉPARGNE et l'HABITATION

SIÈGE SOCIAL A PARIS
39, Rue de Moscou

Entreprise privée assujettie
AU
Contrôle de l'Etat

CONSTRUCTION IMMÉDIATE
D'HABITATIONS

PAYABLES EN 10-15 ANS

Devenez Propriétaires pour le Prix d'un Loyer



Se fait en 3, 4, 5 Pièces

Soutenir l'organisme

C'est, en réalité, l'organisme qui doit lui-même se défendre contre la maladie. Le rôle d'un bon médicament est donc de le soutenir, de le stimuler, d'entretenir sans cesse la richesse du sang et la résistance du système nerveux. Dans cet ordre d'idées, les Pilules Pink peuvent être placées au tout premier rang des bons médicaments qui permettent à l'organisme de repousser les attaques de la maladie. Les Pilules Pink ont, en effet, cette supériorité, non seulement de reconstituer la richesse du sang et de retremper énergiquement les nerfs mais encore d'agir très efficacement sur l'ensemble des fonctions vitales dont elles rétablissent l'intégrité. Sous l'action des Pilules Pink, notamment, les fonctions de l'estomac se régularisent, l'appétit se réveille, les digestions se font parfaitement, les forces se rétablissent peu à peu.



Mme Pons
(Cl. Cavares)
principalement de maux d'estomac et de fortes migraines. Les Pilules Pink me soulagèrent tout de suite beaucoup. Peu à peu mes souffrances se sont entièrement dissipées et mon appétit est revenu. Je suis maintenant très bien portante. Les Pilules Pink sont le remède tou-

jours efficace contre les affections et les troubles dus à l'appauvrissement du sang et à l'affaiblissement du système nerveux. En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Ph^o P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 5 fr. 25 la boîte, 29 fr. les 6 boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boîte.

ETUDE
DE
Maitre Paul MAS
NOTAIRE A PUYBRUN (Lot)

Suivant acte reçu par Maitre MAS, notaire à Puybrun (Lot), le 4 janvier 1928, enregistré à Bretenoux le même jour sous le N^o 388 par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits, Monsieur Célestin GARY, entrepreneur de bière demeurant à Puybrun, a vendu à Monsieur Louis-Isidore LRYMAT, propriétaire demeurant à Puybrun, le fonds de commerce d'entrepositaire de bière et de fabrication de limonade qui exploite à Puybrun (Lot) avec tous ses accessoires.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues jusqu'au dixième jour après la seconde insertion à Puybrun en l'étude de Maitre MAS, notaire. Avis de la présente vente sera inséré au bulletin annexe du Journal Officiel. Pour première insertion : MAS, Notaire.

PAR L'ÉPARGNE, CONSTITUEZ :

Une Dot pour vos Enfants
Un Capital important pour l'avenir

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Remboursables en 3-10-15 Ans

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

CONFIDENTIELS

S'adresser à
M. BOUCHER Marcel
DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
Route Nationale
SOULLAC (Lot)

ETUDE

DE
Maitre Paul MAS
NOTAIRE A PUYBRUN (Lot)

Deuxième insertion

Suivant actes reçus par Maitre MAS, notaire à Puybrun (Lot), le 14 décembre 1927, enregistrés à Bretenoux, le 15 décembre 1927, Nos 936 et 937, par M. le Receveur qui a perçu les droits, M. Jean-Baptiste CARBOIS, hôtelier, demeurant à la gare de Biars, commune de Biars (Lot), a vendu son matériel et ses marchandises et cédé son droit au bail à M. Marc BAGOU, mécanicien, demeurant au même lieu, sur un fonds de commerce d'hôtel, exploité à la gare de Biars, commune de Biars (Lot). Les oppositions s'il y a lieu sont reçues jusqu'au dixième jour après la présente publication à Puybrun (Lot) en l'étude de Maitre MAS, notaire. L'insertion au bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce a eu lieu dans le numéro du 7 janvier 1928.

Pour deuxième insertion : MAS, Notaire.

MACHINES A TRICOTER (1^{er} larg. et jauges. Travail assuré. Catal. échant. gratuits. LAINES toutes nuances. Echant. gratis. — LA FABRIQUE, 10, quai d'Orléans, NANTES.

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier Cours du 31 Déc. Cours du 31 Janv.

Fonds d'Etat			
3 1/2 0/0	62	62	75
3 0/0 amortissable	73	107	73
3 5/8 0/0	89	25	87
5 0/0	82	50	81
4 0/0 1917	67	75	67
4 0/0 1918	68	20	66
5 0/0 1920 amort.	97	40	97
6 0/0 1920	94	45	92
4 0/0 1925 amort.	116	45	104
6 0/0 1927 amort.	101	60	101
B. du Tr. 6 0/0 1923	519	523	523
B. du Tr. 6 0/0 sept. 1923	527	535	535
B. du Tr. 5 0/0 1924	628	629	629
B. du Tr. 7 0/0 1926	543	542	542
B. du Tr. 7 0/0 1927	557	558	558
Caisse autonome	585	585	585

Crédit National			
5 0/0 1919	486	480	480
Obl. 6 0/0 1920	477	50	481
6 0/0 1921	515	512	512
Bons decen. 6 0/0 1923	510	522	522
decen. 6 0/0 1923	523	507	507
6 0/0 janv. 1923	505	510	510
— juin 1923	500	503	503
— janv. 1924	498	502	502

Crédit Foncier			
Communales 1879	480	480	50
— 1880	484	499	499
— 1891	244	50	250
— 1892	276	285	285
— 1899	505	503	500
— 1903	286	293	293
— 1912	150	156	156
— 1920 lib.	398	405	405
— 1921 lib.	475	470	470
— 1922 lib.	425	425	425
— 1923	420	423	423
Fonciers 1879 3 0/0	496	500	500
— 1883 3 0/0	274	280	280
— 1885 2 50 0/0	272	275	275
— 1896 2 50 0/0	288	300	300
— 1903 3 0/0	288	300	300
— 1905 3 0/0	157	160	160
— 1913 3 1/2 0/0	298	315	315
— 1913 4 0/0	411	405	405
— 1917 5 1/2 0/0 lib.	240	250	250

Ville de Paris			
1865 4 0/0	999	1000	1000
1871 3 0/0	364	365	365
1876 4 0/0	440	449	449
1876	432	437	437
1882 1/2 0/0	209	215	215
1884-1886	244	245	245
1888 3 0/0	244	245	245
1889 3 0/0	234	237	237
1893 3 0/0	257	258	258
1904 3 1/2 0/0	387	392	392
1905 3 3/4 0/0	387	392	392
1910 3 3/4 0/0	214	225	225
1910 3 0/0	215	229	229
1912 3 0/0	215	216	216
1919 lib.	375	390	390
1921 lib.	502	500	500
Decennal 1923	459	505	505
— 1924	476	480	480
— 1924	485	479	479
— 1924 1/2	492	500	500

Imp. COUILLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Paris-Quai d'Orsay-Barcelone par Limoges - Toulouse - Narbonne
Service au 12 novembre 1927

Billets directs simples et d'Aller et Retour (1^{er}, 2^e et 3^e classes). — Enregistrement direct des bagages. — Voitures directes. — Wagons-lits. — Wagons-restaurants.
Rapide. — Départ de Paris-Quai d'Orsay 17 h. 14. (Wagons-lits et Voitures directes 1^{er} et 2^e classes de Paris à Por-Bou. Wagon-restaurants de Paris à Châteauroux). Arrivée Barcelone 12 h. 55 (Voitures de luxe sur le

parcours Espagnol) ou 15 h. 21 (en 2^e et 3^e classes).
Express. — Départ de Paris-Quai d'Orsay 21 h. 14 (Wagons-lits de Paris à Toulouse et Voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou. Wagon-restaurants de Toulouse à Cerdère). Arrivée Barcelone 19 h. 20 (1^{er} et 3^e classes sur le parcours espagnol). Wagon-restaurants de Port-Bou à Barcelone.
Express. — Départ de Paris-Quai d'Orsay 10 h. 19 (toutes classes et wagon-restaurants de Paris à Toulouse). Arrivée Barcelone 7 h. 55 (1^{er} et 3^e classes sur le parcours espagnol). Wagon-restaurants de Port-Bou à Barcelone.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE
et les préparations iodofanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL
et le Corps Médical

Le D^r ORTEL

Ancien External des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 14 francs. — Grandeur unique.

SERVICE D'HIVER 1927-28

De Paris à Toulouse par Cahors

OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.
PARIS (Orsay) dép.	22	53	10	19	17	14	19	50
PARIS (Aust.) dép.	22	53	10	19	17	14	19	50
LIMOGES (arrivé)	4	30	9	16	45	23	12	21
LIMOGES (départ)	4	30	9	16	45	23	12	21
BRIVE (arrivé)	7	22	11	18	27	0	54	4
BRIVE (départ)	7	22	11	18	27	0	54	4
Gignac-Cressensac	8	18	13	7	16	57	—	—
SOULLAC	8	42	13	50	17	24	19	16
CAZOULES	8	50	13	58	17	32	—	—
La Chap.-d-Mareuil	8	54	14	4	17	38	—	—
Lamothe-Fénelon	9	6	14	14	17	49	—	21
Nozac	9	16	14	24	18	1	—	—
GOURDON	9	31	14	40	18	24	19	43
Saint-Clair	9	40	14	49	18	34	—	—
Dégagnac	9	51	15	18	46	—	—	—
Thézac-Peyrilles	10	2	15	11	18	59	—	—
Saint-Denis-Catus	10	13	15	22	19	13	—	—
Espère	10	22	15	31	19	24	—	—
Pradines	10	29	15	38	—	—	—	—
CAHORS (arrivé)	10	35	15	44	19	35	20	24
CAHORS (départ)	11	44	17	42	—	—	2	43
Sept-Ponts	11	54	17	54	—	—	—	7
Cieureac	12	8	18	11	—	—	—	7
Labenque	12	16	18	21	—	—	—	8
Causade	12	53	19	1	—	—	21	10
MONTEAUBAN arr.	13	28	19	40	—	—	3	43
TOULOUSE. arr.	16	46	20	56	—	—	8	26

De Toulouse à Paris par Cahors

OMNIB.	EXP.							
TOULOUSE... d.	4	50	8	47	10	26	13	40
MONTEAUBAN. d.	6	14	10	11	14	16	20	43
Causade	6	50	10	41	—	—	16	41
Labenque	7	30	11	23	—	—	17	19
Cieureac	7	38	11	32	—	—	17	27
Sept-Ponts	7	49	11	44	—	—	17	38
CAHORS... (arr.)	7	57	11	52	12	13	17	46
Pradines... (dép.)	8	17	12	42	12	17	17	55
Espère	8	24	12	40	—	—	18	2
St-Denis-Catus	8	46	13	13	—	—	18	23
Thézac-Peyrilles	8	59	13	27	—	—	18	36
Dégagnac	9	10	13	36	—	—	18	45
Saint-Clair	9	19	13	45	—	—	18	54
GOURDON (d)	9	37	14	3	13	—	19	9
Nozac	9	45	14	12	—	—	19	17
Lamothe-Fénelon	9	55	14	21	—	—	19	26
La Chap.-de-Mar.	10	2	14	29	—	—	19	33
CAZOULES	10	8	14	35	—	—	19	39
SOULLAC	10	25	14	50	13	25	19	51
Gignac-Cressensac	10	52	15	20	—	—	20	21
BRIVE... (a.)	11	20	15	50	14	2	20	49
BRIVE... (d.)	11	20	15	50	14	2	20	49
PARIS... (A.) arr.	14	8	—	—	—	—	23	43
PARIS... (O.) arr.	21	55	—	—	—	—	8	42
PARIS... (O.) arr.	22	7	—	—	—	—	8	54

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées; consulter les indicateurs.
(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 4 h. 22 et arrive à Brive à 7 heures

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	5	33	14	25	17	15	—	—
Vayrac	5	42	14	33	17	23	—	—
Bétaille (arrêt)	5	47	14	38	17	28	—	—
Puybrun	5	56	14	47	17	37	—	—
Bretenoux-Biars	6	14	15	2	17	53	—	—
Port-de-Gagnac	6	22	15	10	18	1	—	—
Laval-de-Cère	6	35	15	20	18	11	—	—
Lamatévie	6	57	15	41	18	36	—	—
Siran (arrêt)	7	14	15	58	18	53	—	—
La Roquebrou	7	33	16	15	19	11	—	—
AURILLAC. arrivée.	8	15	16	58	19	57	—	—

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC. départ.	5	41	10
-------------------	---	----	----